Le Lycée de Valenciennes en feu

Un incendie détruit en partie le Lycée et la Bibliothèque municipale. — Trois cent mille francs de dégâts.

Un violent incendie, qui s'est déclaré dans la nuit de lundi à mardi, a détruit en partie le lycée des garçons et la bibliothèque municipale.

L'ALARME

Il était environ trois heures quinze du matin, quand le censeur du lycée, M. Dauturche, l'économe et le sous économe, MM. Valette et Cloche, furent réveillés presque simultanément par des crépitements provenant du grenier, qui surmonte leurs appartements, au premier étage du bâtiment du fond.

Ils se levèrent et descendirent dans la cour : déjà, le campanile-horloge qui domine la façade postérieure du bâtiment, était en feu, ainsi qu'un vaste espace de la toiture.

En un clin d'œil, tout le grenier fut en flammes.

Le censeur se hâta de prévenir la police, qui avisa les pompiers.

On téléphona au guetteur du beffroi, qui d'abord ne donna pas signe de vie. Or, d'après l'agent Dubois, il avait répondu à 3 heures, mais s'était sans doute endormi.

Le tocsin sonna cependant vers 3 h. 45. Déjà les piquets du 127e, de la gendarmerie, les agents de police, puis les pompiers étaient sur les lieux, ainsi que les autorités : M. Trac, sous-préfet, le colonel Quais, MM. Devillers, maire ; Dugardin et Corsolle, adjoints ; Piglowski, commissaire central ; Leseurre, capitaine de gendarmerie.

Pendant qu'on attaquait l'incendie, un service d'ordre était organisé, la foule commençant à s'amasser.

LES SECOURS

Les secours furent organisés le plus rapidement possible, mais non sans difficultés. En effet, les bouches intérieures d'eau étaient gelées, et il fallut un certain temps pour mettre les pompes en batterie, malgré le zèle des sapeurs et de leurs officiers, MM. Chartier, Maillard et Torrez.

Le feu avait pris d'immenses proportions. Le campanile, véritable bouquet de feu d'artifice, après avoir projeté son ossature étincelante, visible de tous les points de la ville, s'était abîmé, dans une cataracte de flammes ; c'était un spectacle absolument féerique.

Les charpentes, bientôt consumées, avaient gagné l'aile droite qui est en communication directe avec la Bibliothèque municipale et l'église Saint-Nicolas. Le danger était grand pour les objets d'art contenus dans l'église et les collections de manuscrits précieux, qui ne représentent pas moins de 12 millions.

Un ancien dortoir, qui fut récemment aménagé à la bibliothèque et dans lequel se trouvaient la collection du *Journal Officiel* et des publications historiques, ne put être préservé, mais heureusement, après plusieurs heures de travail, on put couper l'incendie, à la limite précise, où il eût pu être catastrophe.

Entre temps, les fonctionnaires demeurant au lycée, avaient fait évacuer leurs appartements par leurs familles.

Le concierge des Académies M. Blas, avait courageusement coopéré au sauvetage, en faisant descendre la belle-mère de M. le censeur, une vénérable octogénaire, qui se réfugia aux Académies.

Les soldats procédèrent au déménagement d'une partie de la bibliothèque, cependant que d'autres personnes en faisaient autant pour les objets de l'église.

A midi, le brasier n'est pas encore éteint et les pompiers continuent la garde.

LES DEGATS

Les dégâts sont très importants.

Le bâtiment sinistré est l'ancien collège des Jésuites. La façade, sur la grande cour, donnant sur la rue du Cariol, porte la date de 1753. C'est un corps de 30 mètres de longueur, à deux étages et une mansarde, avec fronton sculpté.

Il renfermait au rez-de-chaussée, et à l'étage, des classes, des salles d'études, le cabinet du censeur, les bibliothèques, les archives, le vestiaire et la cordonnerie.

Au rez-de-chaussée, un couloir, un cloître plutôt, à voûte d'ogives, communiquant avec la cour d'honneur et les couloirs de deux bâtiments d'aile.

Les appartements de l'aile droite sont à peu près complètement détruits, la toiture ayant déterminé la chute des plafonds inférieurs.

Un atelier sculpté, de l'époque des Jésuites, a été épargné.

L'aile gauche où se trouvent des dortoirs et le logement du proviseur, est indemne. Mais on se demande, si les internes n'avaient pas été en vacances, la panique que le sinistre aurait déterminée n'aurait pas eu de graves conséquences pour les élèves.

En résumé, une première et superficielle évaluation fixe à 300,000 francs les dégâts.

Il y a assurance, à 17 compagnies, pour 500.000 francs, et les contrats ont été renouvelés il y a un mois environ par le conseil municipal.

Singulière coïncidence : la veille, à la réunion du conseil, l'honorable M. Pillion, conservateur des Musées, appelait l'attention sur l'insuffisance des crédits d'assurance, pour les objets d'art contenus dans les églises, notamment dans celle de Saint-Nicolas.

Rappelons qu'en ce qui concerne la bibliothèque, le conseil a repoussé jadis le transfert dans un autre immeuble, qui aurait présenté plus de sécurité. Puisse la leçon servir !

LES CAUSES DU SINISTRE

On ignore les causes du sinistre. On ne peut non plus déterminer exactement si le feu a pris dans le clocheton ou dans la charpente du grenier.

Des ouvriers couvreurs ou plombiers ont travaillé, depuis quelque temps au bâtiment sinistré. L'un d'entre eux a-t-il commis quelque imprudence ?

Ou plutôt n'est-ce pas l'une des nombreuses cheminées qui traversent le grenier, où était remisée une énorme quantité de bois — pourquoi ? — qui a déterminé l'échauffement et l'embrasement ?

Le feu pouvait ainsi couver depuis plusieurs jours.

L'enquête essaiera de tirer cela au clair. En tout cas, des réflexions s'imposent : l'inutilité des guetteurs ; l'insuffisance des moyens de secours et le manque de précautions pour assurer l'absolue sécurité de nos richesses artistiques.

LES COURS DU LYCEE

M. Baron, proviseur, absent, — il s'était rendu auprès d'un professeur malade, au dehors — a été avisé.

On pense que les cours pourront reprendre normalement le 5 janvier, en d'autres locaux, en attendant la réfection de l'immeuble incendié.

A LOUVROIL

Une femme poignardée PAR SON AMANT

Econduit par son amie, un misérable la guette et la tue d'un coup de stylet dans le ventre. — Laissant le cadavre dans la neige, il s'enfuit, son forfait accompli.

Un drame terrible s'est déroulé hier matin au passage à niveau de Louvroil.

Il y a quelque temps, un faux ménage venait loger chez M. Colette, debitant, rue d'Hautmont. Lui, un hégeois, nommé Charles Janssen. Elle, âgée de 28 ans, appelée Marie Delattre, originaire de Givet, mariée, séparée de son mari et mère de deux enfants.

Le couple ne vivait pas dans une union parfaite. L'homme était sans doute d'un caractère violent et jaloux, et devait se livrer à la boisson. La femme traînait le poids de sa vie brisée et malheureuse. Elle avait cru sans doute trouver un peu de bonheur dans une nouvelle union. Mais il n'était pas dans sa destinée tragique de le rencontrer et une fin horrible devait l'attendre.

Depuis quelque temps la brouille régnait dans le faux-ménage et il vint un jour où ils durent se séparer. Marie Delattre excédée par les reproches de son ami partit et alla demeurer non loin de là, au lieu dit Le Gravier.

Elle avait trouvé de l'ouvrage à la faïencerie de Louvroil.

Le drame

Hier matin, à 6 heures, elle se rendait, ainsi qu'elle le faisait chaque jour, à sa besogne. Il neigeait. La campagne était toute blanche et Marie avançait lentement hantée de pressentiments funèbres dans le grand silence de la plaine lugubre et endormie. Tout à coup elle poussa un grand cri et recula en frissonnant d'épouvante : son amant était là, devant elle, féroce, un poignard à la main.

Avant qu'elle ait pu faire un geste, ouvrir la bouche, le misérable avait levé le bras. La pauvre femme poussait une plainte éperdue et, frappée au bas-ventre tombait dans la neige où son sang fit une large tache rouge.

Alors en la voyant étendue, inanimée, l'assassin prit peur et s'enfuit.

La malheureuse râlait. Elle tenta de se soulever, d'appeler, mais les sons s'étranglèrent dans sa gorge, et elle retomba dans la neige qui allait lui servir de linceul.

A ce moment deux ouvriers passèrent se rendant eux aussi à leur travail. Ils s'empressèrent auprès de la victime qui avait perdu connaissance et la transportèrent à l'estaminet Ballaux.

Là, sous l'influence de la chaleur, ranimée un peu par un cordial, la pauvre femme ouvrit les yeux. Elle promena un instant son œil hagard sur ceux qui l'entouraient. Puis, faiblement, elle parvint à articuler quelques mots :

« C'est lui, Janssen... l'assassin... qui m'a tuée. »

Et elle retomba avec un long soupir. Elle avait cessé de vivre.

On cherche l'assassin

La gendarmerie fut immédiatement prévenue en attendant que le parquet vienne faire les constatations judiciaires.

Le misérable ne peut tarder à être pris et à répondre de son lâche forfait. Son signalement a été transmis dans toutes les directions.

Poursuivi par le remords, l'expiation a déjà dû commencer pour lui, car déjà se dresse la vision sanglante de sa malheureuse victime en attendant le juste châtiment.

A Eppe-Sauvage

UN ENFANT CARBONISÉ

Un dramatique incendie vient de provoquer un vif émoi dans la population d'Eppe-Sauvage, petite commune du canton de Trélon.

Au cours d'un incendie survenu dans la ferme de M. Mignot, son jeune enfant, âgé de huit ans, a péri dans les flammes. On a retrouvé le petit infortuné entièrement carbonisé.

On ignore la cause de ce sinistre, qui a détruit toute la ferme.

Deux chevaux ont été brûlés. Les granges étant pleines de récoltes, le feu s'est propagé avec une rapidité inouïe.

Les dégâts sont importants.

Cour d'Assises du Nord

LA PROCHAINE SESSION

La session des assises du Nord, pour le premier trimestre de l'année 1909, s'ouvrira au palais de justice de Douai le 1er février 1909.

Cette session sera présidée par M. Gravet, conseiller, qui aura pour assesseurs MM. Riff et Pennellier, conseillers.

Hier & Aujourd'hui

LES ANARCHISTES

au sein du Parti Socialiste Unifié

La Fédération socialiste de la Seine vient de tenir son deuxième congrès. Il est intéressant : nous sommes à la cour du roi Pétaud.

Le citoyen Vaillant rend compte de son mandat à Toulouse ; il explique comment et pourquoi la motion Jaurès y fut adoptée à l'unanimité. Aussitôt, les partisans de la motion Jobert retrouvent dans la salle parisienne de « L'Egalitaire » une ardeur et une audace dont ils n'avaient donné à Toulouse aucun signe.

Le spectacle fut vraiment réjouissant, nous dit notre camarade Désirat, de voir des « jobertistes » partisans en Haute-Garonne de la motion Jaurès, demander dans la Seine un blâme sévère pour les délégués ayant voté cette motion !

C'était grotesque ; la majorité ne se laissa pas impressionner par un affreux charivari, elle refusa de suivre ces « purs » dont les convictions, suivant un mot du citoyen Lafond, avaient été ébranlées — de Paris vers Toulouse — par les secousses du chemin de fer. La motion de Toulouse fut approuvée par 257 voix contre 32 ; il y eut 18 abstentions. De ce résultat « La Guerre Sociale » se félicite : on voit que les hervéistes se contentent de peu.

Après ce premier et significatif échec, le clan anarchisant voulut se rattraper sur un autre terrain : il réveilla la vieille querelle Breton, Brousse, Heppenheimer et, Marius André, dont le Congrès national avait dit qu'elle ne valait pas de retenir un instant son attention.

Ici encore, malgré des interventions aussi confuses que violentes, l'échec fut lamentable. L'assemblée, malgré l'obstruction bruyante, vota l'ordre du jour suivant : « ... regrette, que la Fédération de la Seine s'attache à perpétuer les querelles entre les diverses tendances socialistes au lieu de laisser à chacune d'entre elles sa nécessaire autonomie ».

C'était la sagesse même ; le bon sens gardait ses droits. Mais après cette seconde défaite, les « cégétéistes » et les « Guerre Sociale » ne se possèdent plus ; ils remplacent la discussion par des vociférations. Le citoyen Colly, du Conseil municipal de Paris, vient renforcer les jobertistes-anarchistes, « il fait l'éloge des violents, il justifie la haine des miséreux envers l'ordre social actuel. Il affirme que les ouvriers en proie aux angoisses de la faim et aux soucis du lendemain ne peuvent pas être des gens sages » et, là-dessus, il daube sur la motion Jaurès et conclut par cet aphorisme inattendu : « Un parti unanime est un parti qui se meurt ».

C'est le signal : on dévore une fois de plus Heppenheimer, coupable d'avoir voté, au conseil municipal, l'ordre du jour Faillet « flétrissant les menées antimilitaristes et antipatriotiques de la C. G. T., et en englobe dans le blâme tous les conseillers unifiés qui se sont abstenus.

Après six heures de séance, la salle se vide ; les anarchistes restent seuls et votent alors les motions les plus outrancières.

Une bonne besogne a été faite sur la proposition du citoyen Lafond : « Les sections de banlieue seront désormais communales. Chaque section aura droit à une voix par 50 membres, dans les réunions du congrès fédéral ».

Notons, pour l'originalité du fait, que le citoyen Lafond a cessé de plaire aux hervéistes : le voilà suspect à son tour... juste retour des choses humaines, que d'autres il avait lui-même suspectés !

C. DESMONS.

DERNIÈRE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

La révolution au Venezuela

UN COMBAT ENTRE PARTISANS DE CASTRO ET PARTISANS DE GOMEZ.

— 20 TUES. — 15 BLESSES

Port-d'Espagne, 29 décembre. — Un combat a eu lieu à Macura, sur le littoral vénézuélien, entre la canonnière «Miranda», qui transportait dans cette ville de nouveaux fonctionnaires destinés à remplacer ceux de l'administration de M. Castro, et 105 partisans de l'ex-président, commandés par le général Torrès.

Le combat a duré 4 heures. Il y a eu une vingtaine de tués et 15 blessés.

La canonnière a dû renoncer à débarquer ses passagers et s'est rendue à Port-d'Espagne, où elle est arrivée hier soir.

Un certain nombre de Vénézuéliens d'ici se sont engagés pour aller combattre les gens de Macura ; ils ont été embarqués à bord de la « Miranda », qui est repartie pour reprendre le combat.

Jeanne Veber est internée

Nancy, 29 décembre. — Jeanne Veber est partie. A l'heure où je vous téléphone, elle es idans u nouvel asile, toujours aussi impassible, peut être n'ayant pas compris encore cet éternel va-et-vient.

Dès quatre heures, nous étions à Maréville, suivant les trois infirmières de l'asile de Fains : Mlle Marie Hamon, chef du transport, Madeleine Balicot et Marie Lucas.

Très aimablement, on nous renseigne : Jeanne Veber quittera l'asile à 5 heures et demie et sera ce soir à 10 heures 11 à Fains. Nous n'avons qu'à patienter, et c'est ce que nous faisons.

Je questionne un fonctionnaire de l'établissement :

— Où sont les infirmières ?

— Elles dînent tout en liant connaissance avec l'ogresse.

— Où sont les infirmières ?

— Elles dînent tout en liant connaissance avec l'ogresse.

— Elles me semblent bien fluettes, et pour peu que Jeanne Veber, fasse un peu la méchante...

— Détrompez-vous; ce sont des gardiennes expérimentées, et puis, n'avez-vous pas remarqué le paquet que chacune d'elles a entre les mains ? C'est un en-cas indispensable et suffisant à rendre Jeanne Veber tranquille : elles ont avec elles des camisoles et des ceintures de force.

D'ailleurs, Jeanne sera tranquille, très tranquille, comme elle l'est d'ordinaire.

A 5 heudes et demie, M. Gruhier nous fait entrer dans son bureau. Il va poser quelques questions à l'ogresse avant son départ; elle arrive duivie des trois infirmières et de la gardienne qui ne la quitta pas un instant durant son séjour à l'asile, Mlle Madeleine Christian.

Jeanne est vêtue simplement: elle a la tête et les épaules revêtues d'un châle: elle tient à la main un mouchoir. Elle a pleuré, nous dit-on, la tristesse de quitter Mlle Christian.

N'étaient le passé et le crime de cette femme, nous l'eussions prise pour une malheureuse, une victime presque.

C'est d'une voix très douce, presque une voix d'enfant, dirait-on, qu'elle répond aux questions de M. Gruhier.

— Vous n'avez, avant votre départ, aucune observation à présenter ?

— Non, aucune.

— Pas de plainte à formuler ?

— Etes-vous satisfaite de la nourriture, ajoute l'économe présent ?

— J'ai toujours bien mangé et je ne me plains pas de mon séjour à Maréville.

Mais ce nouveau transfert paraît l'étonner Il y a trois semaines, elle vit son avocat, Me Henri Robert. Elle croyait qu'il lui faudrait aller encore sur les bancs des assises et la décision de la justice la surprend

Jeanne se dirige alors, toujours entourée de ses gardiennes vigilantes, vers le fiacre qui l'attend à la porte. Une larme pointe sous ses paupières.

Grâce à l'amabilité de M. Gruyer, qui nous offre une place dans son coupé, nous pouvons précéder Jeanne et l'attendre à la gare Elle y arrive à 6 heures exactement. Elle est conduite dans le bureau du sous-chef de gare. Le public nombreux ne la remarque pas.

A 6 h. 25, elle prend place dans un compartiment de seconde classe qui lui est réservé et à 6 h. 28 le train s'ébranle dans la nuit. Aucune des nombreuses personnes présentes n'a remarqué le départ de l'ogresse.

La catastrophe d'Italie

Les dernières dépêches confirment qu'il y a cent mille morts.

Rome, 29 décembre. — On aurait voulu espérer que les terribles nouvelles qui continuaient à arriver des régions ravagées étaient exagérées. Hier soir, quelques-uns lançaient timidement le chiffre de quelques milliers de victimes, étant bien loin de supposer que le désastre avait pris les proportions épouvantables que l'on connaît aujourd'hui.

Il faut malheureusement s'incliner devant la réalité. Ce soir, les nouvelles qui arrivaient de plusieurs sources connaient à penser que le chiffre total des victimes a pu atteindre sinon dépasser 100,000.

Jusqu'à ce soir, on était encore sans nouvelles précises de Reggio et on espérait que le lugubre silence qui planait sur cette ville n'était dû qu'à l'impossibilité de rétablir les communications. Malheureusement, le faible espoir qu'on pouvait encore conserver à ce sujet a été ce soir complètement détruit par une communication du ministère des affaires étrangères.

REGGIO DETRUITE

A 8 heures du soir, une dépêche est arrivée envoyée par le commandant des carabiniers d'une localit époche de Reggio. Ce commandant annonçait que Reggio était complètement détruite, qu'il était impossible d'évaluer le nombre des morts.

La dépêche ajoutait qu'il y avait eu cinq secousses consécutives, toutes terribles, que toutes les communications étaient coupées, et que les quelques survivants étaient absolument sans ressources, que par conséquent il était extrêmement urgent d'envoyer des secours.

L'ESCADRE ANGLAISE EN DANGER

Tout le pays du littoral, notamment aux environs de Messine, a disparu. On annonçait même que le passage du détroit était devenu impossible, et on manifestait des craintes sur le sort de l'escadre anglaise partie de Malte et qui devait arriver dans la nuit.

Le phare de Messine n'existe plus.

Sur la côte calabraise, les ravages ne sont pas moins terribles.

A Palmi, aujourd'hui, on n'a pas enseveli moins de 300 cadavres. Une grande quantité sont encore ensevelis sous les décombres. Les approvisionnements sont totalement insuffisants et les soldats souffrent.

On confirme la mort du préfet de Reggio, de l'archevêque de Messine et d'un grand nombre d'autres notabilités.

Les travaux de secours sont rapidement organisés avec un élan digne des plus grands éloges.

Le roi a donné 200.000 francs et l'administration de la Caisse d'épargne de Milan pareille somme.

Ce soir, à Rome, se sont réunies toutes les autorités : sénateurs, députés, directeurs de journaux, directeurs de banque, pour aviser aux moyens d'organiser les secours. On a adopté la proposition d'une augmentation temporaire générale de toutes les contributions.

Les étudiants ont organisé des escouades de secours qui partiront principalement de l'Italie septentrionale.

La propagandiste socialiste bien connue Argentina Altebelli a organisé de son côté des troupes de femmes qui partiront demain pour la Sicile, où elles serviront d'infirmières.

Les condoléances

LE TELEGRAMME DE M. FALLIERES AU ROI D'ITALIE

Voici le texte du télégramme que le président de la République a envoyé, ce matin, au roi d'Italie :

A S. M. Victor-Emmanuel III, roi d'Italie, Naples.

J'apprends avec une profonde émotion l'épouvantable cataclysme qui vient de décimer à nouveau les malheureuses populations de la Calabre et de la Sicile.

C'est de tout cœur que nous nous associons au deuil de Votre Majesté et à celui de l'Italie et je vous prie, Sire, d'agréer la sincère expression de notre douloureuse sympathie.

A. FALLIERES.

Le gouvernement français envoie cinq navires

Paris, 29 décembre. — Le ministre de la marine vient, conformément aux décisions du gouvernement, de donner des ordres pour l'envoi dans les eaux de Messine des cuirassés « Justice » et « Vérité » et de trois contre-torpilleurs, dont un de Bizerte, afin de porter secours aux victimes de la catastrophe.

Les évènements de Perse

La situation est grave à Téhéran et en province.

Téhéran, 29 décembre. — On éprouve de sérieuses appréhensions.

Beaucoup de magasins sont fermés : ils le seraient tous, si les légations voulaient recevoir d'autres réfugiés. Les patrouilles qui gardent les rues ont été renforcées.

Les nouvelles de province sont aussi peu rassurantes. Le mouvement nationaliste se répand à Astérabad, à Mecned et à Recht. Une centaine de négociants de cette dernière ville se sont réfugiés au consulat ottoman. Le gouvernement menace de les prendre de force.

Le crime de la rue de Bondy

DEUX CONDAMNATIONS A MORT

Paris, 29 décembre. — La Cour d'assises de la Seine a rendu ce soir son verdict dans l'affaire de l'assassinat de Mme Sauvejou, la bijoutière de la rue de Bondy, dont nous parlons d'autre part.

Après un réquisitoire très énergique de l'avocat général et les plaidoiries de Maîtres André Hesse, Albert Dusart et Henri Robert, la Cour a rendu un arrêt condamnant Didelot et Dujeu tous deux à la peine de mort, et le recéleur Wolf, qui avait acheté les bijoux volés à la victime, à 5 ans de réclusion.

Dernières Nouvelles REGIONALES

A DENAIN

Un cadavre dans la rivière

Des ouvriers du moulin voyaient hier matin, à 8 heures, un corps humain flotter sur la rivière

Le corps, ramené sur la berge, fut reconnu pour être celui du nommé Causil Alfred, âgé de 51 ans, originaire de Vendegnies, près de Cambrai.

Depuis quelques semaines, ce malheureux logeait à l'estaminet qui porte pour enseigne « A la Ducasse de Denain ». Il était sans travail. Son logeur, qui depuis quelque temps n'avait pas été payé, lui fit remarquer qu'il serait temps qu'il trouvât de l'ouvrage. Ce reproche parut l'affecter beaucoup.

Lundi matin, vers 6 heures, Causil sortait de sa chambre pour se rendre aux forges, où il avait, disait-il, été embauché.

Il ne reparut pas de la journée.

On sut qu'il était allé passer la nuit dans une maison close située près de la rivière. Il en sortit à 6 heures du matin en se dirigeant vers le moulin.

Si le temps avait été sombre, on pourrait encore supposer que c'est trompé par l'obscurité qu'il serait tombé à l'eau, mais la nuit était très claire.

Il y a donc tout lieu de supposer que le malheureux s'est volontairement donné la mort.

Le cadavre du désespéré a été transporté à la morgue.

A DUNKERQUE

Un enfant brûlé vif

Un horrible accident est arrivé rue des Vieux-Remparts.

Un enfant de 3 ans et demi, Albert Lauwych, est tombé sur une « prussienne ».

Aux cris poussés par le pauvre petit on accourut à son secours, mais le malheureux enfant avait le bas-ventre complètement brûlé.

Malgré les soins qui lui furent prodigués, il expirait après une agonie terrible, en proie aux plus atroces souffrances.

La douleur des parents est indescriptible.

Un noyé

On a retiré à Brouckerque d'un watergand le cadavre d'un nommé Léonce Depyl.

On suppose que ce dernier, trompé par l'obscurité sera tombé accidentellement à l'eau en rentrant chez lui, pendant la nuit.

FEUILLETON DU 30 DECEMBRE. N. 59

Le Mariage d'un Forçat

par Alexis Bouvier

La malheureuse Aimée pleurait, pendant que le misérable la rêvait veuve.

Les enfants jouaient dans le salon ; on entendait leurs rires, leurs cris.

Le père Fontaine, impatienté, dit à sa femme :

— Fais donc taire les gamins... Est-ce désagréable, les enfants... Quelle plaie !

Mme Fontaine ouvrit la porte du salon, et fit de sa voix sèche et menaçante :

— Avez-vous fini, vous ? Voulez-vous le fouet ?

Les bébés firent la moue et se turent... Le père Fontaine reprit :

— J'ai préparé la lettre que je vais adresser au procureur impérial, pour le dénoncer.. Je vais vous la lire...

A ce moment, on sonna. Désiré dit à sa femme :

— Caroline, dis à la bonne que nous ne recevons personne.

La femme se levait, lorsque la porte s'ouvrit, et que dans l'encadrement Bérard parut.

Caroline jeta un cri : les trois frères épouvantés se sauvèrent, Désiré l'ainé se recula terrifié. Aimée, au contraire, avança la tête, palpitante, elle regarda son mari, attendant, anxieuse, en un mot, espérant une justification.

Bérard s'avança de quelques pas ; il regarda, méprisant, les hommes qui s'étaient assemblés pour le condamner une seconde fois, et il dit hochant la tête :

— C'était vrai !...

La première panique passée, Désiré Fontaine se plaça devant ses frères et s'adressant à Bérard :

— Que voulez-vous ici, monsieur ?

— Nous ne vous connaissons plus, dit aigrement Mme Fontaine.

Le regard doux et lourd de Bérard se fixa sur ceux qui lui parlaient; puis, haussant les épaules, il dit :

— Je ne viens pas pour vous voir, je viens, et c'est mon droit, parler à ma femme... je ne viens rien vous demander, pas même votre pitié.

Caroline Fontaine savait que sa fille aimait son mari, elle savait que chaque jour Aimée pensait au malheureux et que déjà elle trouvait qu'il avait suffisamment payé son crime. C'était elle qui était obligée, chaque jour, de détourner l'idéal que l'absence faisait désirer. La belle-mère eut peur, elle se jeta devant son enfant et cria :

— Vous n'avez plus affaire à notre fille ; elle s'est placée sous notre protection et nous la protégerons contre vous.... C'est le tribunal qui décidera si nous avons tort ou raison... Sortez d'ici ; vous n'avez rien à y faire !

— Ah ! vous refusez de m'entendre ?

Aimée se leva, et, sans regarder son mari, dit à sa famille :

— Vous devez l'entendre... peut-être vient-il se justifier.

Les honnêtes parents eurent peur. Ceux qui se plaignaient de la honte qui allait frapper la famille craignaient de s'être trompés ; non à cause du mal fait au malheureux, mais parce que le plan qu'ils avaient conçu devenait irréalisable. Si le gendre de Fontaine était honnête, il gardait la maison, sa femme revenait chez lui, et, cette fois, Désiré Fontaine le sentait bien, la pension qui le faisait vivre était perdue.

Un regard échangé entre le beau-père et la belle-mère de Bérard exprima tout cela. Si Bérard était bien le condamné de la *Gazette des Tribunaux*, oserait-il venir ainsi jusque chez les gens qu'il avait salis de son odieux passé ? C'est d'un ton presque respectueux que Fontaine dit à Bérard :

— Monsieur, nous avons aujourd'hui un dîner de famille : vous le voyez... Vos oncles étaient réunis ici... Nous causions des raisons qui ont obligé Aimée à abandonner le toit conjugal... Le père... le grand, a droit de s'immiscer dans une affaire assez grave pour compromettre et sa fille et ses petits-enfants... Tout le monde est sujet à l'erreur, et si nous nous sommes trompés... ce n'est que sur le récit que nous a fait Aimée. Nous ne refusons pas de vous entendre. Nous ne sommes pas des ogres.

— Nous sommes justes avant tout...

— Quand vous êtes entré, je disais justement que nous pouvions être trompés à votre égard... dirent les trois frères, plus tranquilles, en reprenant leur place...

Bérard, pâle, ne répondit pas. Aimée, anxieuse, attendait ce qu'allait dire son mari ; tout son bonheur, tout son avenir... était dans un mot... Il y eut un silence glacial, pendant lequel tous les membres de la famille se regardèrent entre eux tout interdits ... on n'entendait que la voix des enfants qui disaient :

— Quand nous reverrons papa... nous allons rire, va !... avec lui on peut jouer au moins...

— Ici, c'est tout des vieux ! ça ne joue jamais....

— Faudra demander à maman de nous conduire chez papa demain.

Aimée, accablée, se sentant oppressée, se sentant mal dans ce calme, murmura :

— Dites-lui ce dont on l'accuse...

Désiré Fontaine prit le journal et demanda en tremblant :

— Dans ce journal..., un journal d'il y a quinze ans, est tout entier le compte-rendu du jugement... d'un nommé Jacques Bérard..

Bérard ne répondit pas, Aimée le regardait, les yeux démesurément ouverts, attendant un mot, un regard... Leurs yeux se rencontrèrent et Jacques baissa la tête... Enhardi, presque joyeux de cet aveu muet, Désiré Fontaine demanda :

— Ce Jacques Bérard... est-ce vous ?

— C'est moi, dit Jacques d'une voix sourde.

Aimée jeta un cri, et, se couvrant le visage de ses mains, elle s'écria fondant en larmes :

— Oh ! mon Dieu ! mon Dieu !... mes enfants, qu'est-ce que vous allez devenir ?

Désiré Fontaine s'était fièrement dressé ; il se sentait fort devant ce condamné, courbé sous le poids de son passé.

— C'est vous, fit-il..., vous, l'assassin du pont de l'Estacade ?

— C'est moi !

— C'est vous qui avez été condamné à dix années de travaux forcés ?

— Le forçat... oui, c'est moi.

— Sortez, monsieur... sortez ou je vous fais arrêter immédiatement.

Bérard releva lentement la tête, et regardant avec un triste sourire, il dit

— Que m'importe ?... arrêté aujourd'hui ou demain... je ne sortirai pas...

— Vous ne sortirez pas ? exclamèrent les trois frères...qui se levèrent en même temps.

En les voyant agressifs, Bérard se redressa et les bravant, il marcha vers eux... Ceux-ci aussitôt reculèrent épouvantés, dans le coin de la chambre ; M. Fontaine se plaça près de sa fille en gémissant :

— Mon enfant, protège-moi, il va nous assassiner.

Bérard haussa les épaules, et voyant les lâches tremblant devant lui, il alla vers la porte, la ferma à double tour et prit la clef.

— Nous sommes perdus, dit Désiré Fontaine qui devint blême.

— Crions par la fenêtre, fit le frère de Caroline.

— Ne craignez rien, dit Bérard, je vous sais capable de me faire arrêter sans m'entendre... ou du moins sans qu'elle m'entende, et je prends mes precautions. Asseyez-vous ; je ne vous reconnais pas le droit de me juger ; c'est à elle seule... à toi, Aimée, à toi, la mère de mes enfants, à toi, envers qui j'ai mal agi, c'est à toi que je m'adresse... à toi, ma compagne de misère et de bonheur! ajouta le malheureux d'une voix déchirante.

La pauvre femme pleurait et ne pouvait répondre. Bérard continua :

— Je leur dénie à eux, le droit de me juger, à eux qui se trouvent assez malhonnêtes pour hériter de mon argent, et trop honnêtes pour hériter de mon crime... J'ai payé ma dette à la société. Je ne sais s'ils ont tort ou raison, ils veulent eux, qui acceptaient tout de moi, me juger avec la loi sociale.... et je te demande, à toi, de me juger avec la loi du cœur... à toi, religieuse et non dévote, je te demande de te souvenir, de ce mot du grand socialiste : « Il le sera beaucoup pardonné, à toi qui as beaucoup péché... »

Les parents se regardaient entre eux et haussaient les épaules. On entendit la voix des enfants...

L'aîné disait :

— On dirait que j'entends papa...

— Ah ! fit le plus petit, nous allons nous amuser !

Bérard avait entendu un sourire amer crispa ses lèvres et une larme glissa sur ses joues. Désiré Fontaine fit un effort et dit :

— Monsieur, vous le voulez, nous vous entendrons ; mais je vous prie de vous hâter, car vous comprenez facilement que votre présence est de trop ici.

— La honté a des bornes, dit sèchement Caroline, et vous devriez voir le mal que vous faites à notre chère Aimée.

Bérard attendait un mot de sa femme ; elle se taisait. D'un mouvement énergique, il se dressa et dit d'une voix haute aux parents rassemblés :

— Au reste, elle m'entendra... et c'est à vous que je vais parler... C'est vous qui allez me dire ce que vous avez à me demander.

Et il se plaça devant le père Fontaine ébahi.

CHAPITRE VIII

En famille

Bérard respira bruyamment, comme pour délivrer sa poitrine du poids qui l'oppressait ; il arracha son col qui l'étranglait et, domptant son émotion, il dit :

— Oui, je suis un ancien forçat ! j'ai été justement condamné aux galères... J'avais assassiné !... assassiné horriblement ! Je ne cherche pas à dissimuler mon crime.... J'avais vingt ans, on m'avait frappé, insulté. J'étais fou de rage et de haine... Je voulais me venger...

Epouvantés du regard sombre de Jacques, de ses gestes nerveux.... les parents s'étaient mis les uns contre les autres, écoutant, tremblant, le récit terrible que leur faisait l'ancien forcat. Celui-ci, fiévreux, emporté, faisant revivre ses souvenirs, ne les voyait plus... Aimée, les joues mouillées, ne pleurait plus. Elle regardait son mari, ne pouvant s'expliquer que l'homme avec lequel elle avait vécu fût le même. Jacques Bérard continua :

(A suivre).